

COMPTE RENDU

de

Conseil municipal du 24 février 2022

Présents : Florence BINAUX LE CLECH - Jérémy COSSON -Christelle LECHAUX -Nadia YOSMAYAN- - Lionel DE BECKER - - Damien LECOCCQ-: Carole DEHOLLANDER Bruno LEFEBVRE - Stefan RICHTER - Didier PRUVOST –

Absents excusés ayant donné pouvoir Cyril -SZTRAMSKI à Florence Binaux Le Clech-

Absents excusés : - Mireille MERTZ- Martine ZORIO- François HUET

Secrétaire de mairie : Sylvie DEBRUYNE

Secrétaire de séance : Christelle LECHAUX

Le compte rendu de conseil municipal du 15 décembre 2021 est adopté à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR

- Présentation Étude Parc
- Rapport d'activité de la C.C.V.V.S
- Délibération enfouissement des réseaux hameau Archemont
- Mutuelle des agents communaux
- Location salle communale
- Remplacement de Mme Frédérique Huysentruyt dans les commissions :
 - Appels d'offres
 - Finances
 - Rédaction du Petit journal communal

Délibérations :

- Demande subvention DETR (Chaudière et Aire de jeux Fernand Jorelle
- Demande subvention DESIL (Aménagement local des agents techniques)

Questions diverses :

- Recrutement secrétariat de mairie
- Pétition Transdev
- Motion méthanisation Le Perchay
- Motion passage camions au Petit Saint Gervais
- Questions diverses

PRESENTATION ÉTUDE PARC

Le groupement retenu pour l'étude de l'aménagement du Parc est composé de l'atelier de l'Ours et l'atelier Powa. Une première réunion s'est déroulée le 4 février dans l'après-midi en présence d'une partie du conseil municipal, la restitution à l'ensemble du conseil était prévue le même soir, mais a dû être annulée suite à une coupure d'électricité et a été reportée à cette séance.

Seul l'atelier de l'Ours est représenté par Héloïse Lenglet paysagiste conceptrice et Clément Daix. Paysagiste concepteur. Après la présentation de l'étude sur la réflexion du parc et les bâtiments communaux, Héloïse Lenglet précise que le groupement va accompagner la commune pendant 6 mois. La concertation aura lieu sous forme de résidences de 2 jours (1 résidence par phase) et sont prévues dans la maison du projet (salle derrière la mairie). La 1ère phase se déroulera en mars, les habitants seront invités via le « petit journal du grand parc de Saint Gervais ».

Les partenaires du projet sont : le PNR, le CAUE95, l'ABF, le Conseil Départemental, le Conseil régional, la CCVVS

Compte rendu de la présentation du 4 février en PJ

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCVVS SUR 2020

- Le rapport d'activité est présenté et résumé par Stefan Richter
- Les dépôts sauvages coutent de plus en plus cher
- Les frelons asiatiques : ; 64 interventions en 2020
- Syndicat du versant de l'aubette (SMBVA) : une majorité de délégués communautaires ont voté pour la suppression du syndicat. Les délégués des communes au syndicat ont voté majoritairement pour son maintien.
- Pole urbanisme à Vigny : 1200 dossiers instruits en 2020

Rapport d'activité en PJ

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX HAMEAU ARCHEMONT Délibération n°1

- A la demande de la commune, le SIERC a mené une étude pour l'enfouissement des réseaux du parking à la sortie du hameau (vers départementale) le coût estimatif est de 174 978 HT ; La commune s'engage à prendre à sa charge 30% de ce coût soit 52493€ et portera ce montant au budget 2022.
- Voté à l'unanimité
- La commune transmettra au SIERC un recensement des rues restant à réaliser et se rapprochera de son Président, Monsieur Doré, afin de convenir des prochains programmes sur la commune.

MUTUELLE DES AGENTS COMMUNAUX

- La commune ne finance pas de mutuelle pour le moment, plusieurs mutuelles sont à l'étude, en fonction du nombre d'agents communaux intéressés

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE RUE DES GARENNES

M. Damien Lecoq propose au conseil de louer la salle communale rue des Garennes selon les modalités suivantes :

Location aux habitants de la commune, uniquement le week-end, prix à déterminer, horaires la journée jusqu'à 21H, caution demandée de 1500€.

Avant la disposition à la location, il y a lieu de procéder à une vérification des normes Sécurité + hygiène

Si la salle est aux normes, les conseillers présents sont d'accord à l'unanimité

Une commission de sécurité va être constituée

REMPLACEMENT DE MME FREDERIQUE HUYSENTRUYT Délibération n°2

Commission d'appels d'offres : M Damien Lecoq

Commission Finances : Mme Nadia Yosmayan

Commission de rédaction du petit journal communal : Mme Nadia Yosmayan

Délibérations :

Suite à l'appel à projets de l'état, DSIL et DETR, dont la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 18 mars, il convient de délibérer pour autoriser le Maire à déposer les dossiers de demandes d'aides.

DEMANDE SUBVENTION DETR 2022 « BATIMENTS COMMUNAUX » Délibération n°3

Création d'une chaufferie centrale biomasse pour le chauffage de la Mairie, de la cantine et du groupe Scolaire.

Cette subvention viendrait en complément de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et d'une Subvention du Parc Naturel Régional dans la limite de 80 % toutes subventions confondues

Le montant estimatif des travaux envisagés s'élève à 248 400.00 € HT. La commission travaux se réunira courant mars avec le bureau d'études pour étudier les différents scénarios et proposer au conseil le projet.

Voté à l'unanimité

DEMANDE SUBVENTION DSIL 2022 AU TITRE DU DEVELOPPEMENT ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES
« RENOVATION THERMIQUE » - Délibération n°4

Le conseil municipal souhaite solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour la création d'une chaufferie centrale biomasse pour le chauffage de la Mairie, de la cantine et du groupe scolaire.

Cette subvention viendrait en complément de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une subvention du Parc Naturel Régional dans la limite de 80 % toutes subventions confondues
Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 « AIRE DE JEUX » Délibération n°5

Objet de la délibération : Demande de subvention DETR 2022 « Aire de Jeux »

Le conseil municipal souhaite solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux au titre de l'amélioration du cadre de vie et de la revitalisation de la commune pour le remplacement de jeux vétustes sur l'aire de jeux au parc rue Fernand Jorelle.

- une structure toboggan
 - un jeu ressort 4 places
 - un jeu ressort 1 place
 - 1 table de pique-nique, 2 bancs et 2 corbeilles
- Ces jeux sont conformes à la norme AFNOR.

Le conseil municipal approuve le devis d'un montant de 30 740.40 € HT et décide de demander une subvention au titre de cette dotation pour ce projet d'investissement.
Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 « BATIMENTS COMMUNAUX » Délibération n° 6

Objet de la délibération : Demande de subvention DETR 2022 « Bâtiments communaux »

Le conseil municipal souhaite créer dans l'annexe d'un ancien château d'eau un bâtiment communal destiné à accueillir les services techniques de la commune en aménageant une kitchenette, WC, douche et vestiaire. Pour cet aménagement il convient de prévoir les travaux suivants pour un montant de 48 338.58 € HT

- Etanchéité de la toiture,
- Maçonnerie, carrelage, menuiseries
- Electricité
- Création d'un branchement des eaux usées

Le conseil municipal sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux au titre des bâtiments communaux.

Le conseil municipal approuve le devis d'un montant de 48 338.58 € HT et décide de demander une subvention au titre de cette dotation pour ce projet d'investissement.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- **Recrutement secrétariat de mairie**

Madame Cécile Skropeta a été recrutée en partenariat avec la commune d'Ambleville. Elle sera à Saint Gervais en appui de Madame Sylvie Debruyne à raison de 2 jours par semaine et à Ambleville 3 jours. Elle arrivera en avril.

Pour l'accueillir, il sera nécessaire de revoir la disposition des bureaux du rez-de-chaussée.

- **Pétition Transdev**

Suite aux plaintes d'habitants pour des bus absents ou retardés depuis septembre 2021, pénalisant tous les usagers, se rendant à leur travail ou dans les établissements scolaires, le conseil propose de publier un article dans le prochain journal et de faire un courrier à la Région.

- **Motion méthanisation le Perchay**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la motion proposée par la commune du Perchay concernant le projet de méthaniseur sur son territoire

MOTION CONCERNANT LE PROJET METHANISEUR SUR LA COMMUNE DU PERCHAY (95450)

« Extrait de la demande de Permis de Construire n° 48321B002 »

Adresse du projet : LES VALAINVILLES 95450 LE PERCHAY

Nature du projet : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL POUR METHANISEUR

Surface de la parcelle : 39 510 m² (dont 27 868 m² artificialisés et imperméabilisés)

Date du dépôt : En mairie le 25/11/2021 pour une instruction exclusive par la Préfecture

Servitudes liées au projet : SITE INSCRIT – Vexin Français

Vu la demande de permis de construire déposée par la SAS BIOMETHA95 sise 2, Grande rue à Gouzangrez auprès de la commune du Perchay pour un projet de construction d'une unité industrielle de méthanisation agricole,

Considérant :

- ✓ Qu'en l'état d'avancement du projet et de l'opposition répétée des élus de la commune du Perchay, les intentions des porteurs ne sont pas de nature à rassurer les membres du Conseil Municipal,
- ✓ Que l'impact sur la sécurité routière des villages limitrophes du Perchay (RD51, RD66 et ancienne route de Rouen en particulier), lié au stationnement aux abords du site, à l'accès au site (dans un virage) et la circulation de poids lourds et remorques agricoles transportant les déchets nécessaires pour alimenter le méthaniseur d'une part et épandre le déchet de la méthanisation d'autre part est indéniable (plus de 1000 camions par an et plusieurs milliers de trajets de remorques agricoles),
- ✓ Que l'installation sur une parcelle agricole d'un méthaniseur industriel, telle que définie par les porteurs de projet, interroge s'agissant de l'opportunité du site retenu,
- ✓ Que la production de gaz (CH₄) de ce type d'installation combinée à la production de CO₂ inerrante au processus de méthanisation, deux puissants gaz à effet de serre, génère une pollution de l'air,
- ✓ Que le gaz produit peut conduire à des risques d'incendie et d'explosion,
- ✓ Que la construction prévue se situe à proximité immédiate d'une coopérative d'entreposage de céréales dont l'environnement comporte un risque d'explosion (ATEX),
- ✓ Que le digestat qui sera produit (25 000 tonnes environ) va engendrer de l'azote qui en trop forte concentration conduit à des taux élevés de nitrates dans la ressource en eau,
- ✓ Que le stockage de milliers de tonnes de déchets sur une plateforme de 6 800 m², peut engendrer des odeurs nauséabondes aux abords du site et de la Chaussée Jules César et que rien ne garantit que ces nuisances olfactives ne soient pas transportées par les vents vers les habitations (Le Perchay, Gouzangrez et le Bord Haut de Vigny),
- ✓ Que le site de l'installation est situé dans une zone de ruissèlement naturel des eaux pluviales qui ensuite traversent une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I, avant de se jeter dans la Viosne,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande à la Préfecture du Val d'Oise et à toutes les instances susceptibles d'adopter des mesures pour anticiper les éventuels risques liés à ce projet dont les conséquences sont difficilement maîtrisables (UDAP/ABF, DRIEAT, Conseil départemental, PNR, ADEME, SAFER, ...), de mener toutes les investigations pour apporter les preuves d'innocuité de telles installations aux abords d'un village du Parc Naturel Régional du Vexin français, soit :

- Une **enquête publique** qui permette l'expression des habitants impactés par le site industriel lui-même (Le Perchay, Gouzangrez principalement) et l'expression des habitants impactés par l'exploitation du site (les habitants des communes dont les champs recevront du digestat selon le plan d'épandage ; environ 2 000

hectares répartis sur les communes de Us, Théméricourt, Avernes, Guiry-en-Vexin, Commeny, Le Bellay-en-Vexin, Gouzangrez, Moussy, Brignancourt, Marines...)

- Une **étude de sécurité** qui permettra de définir des préconisations d'aménagements, architecturales ou urbaines (accès, protection des abords...), techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver des risques et conséquences graves pour les riverains, et les biens,
- Une **étude d'impact sur l'environnement**, pour éviter, réduire (voire compenser) les effets possibles sur l'environnement et sur la santé dans un territoire théoriquement protégé du PNR,
- Une convocation de la **commission départementale de la nature des paysages et des sites**
 - **Passage des camions au Petit Saint Gervais**

La maire informe le conseil municipal qu'un riverain lui a remis des photos de la circulation des camions de plus de 3,5T au Petit Saint Gervais ainsi qu'une pétition signée par les habitants de Montagny adressée au Préfet de l'Oise.

Cette situation engendre un danger pour la circulation, des nuisances sonores pour les riverains et crée une menace pour les murs qui bordent ces routes. Ces documents ont été remis au département des routes du Conseil Départemental. Une lettre va être envoyée également au Conseiller Départemental de notre circonscription.

- **CONVIVIO**

La maire informe que le prestataire de livraison de repas scolaires Convivio a envoyé une proposition d'avenant pour augmenter les tarifs de 6,5%.

Compte tenu de divers problèmes de livraison et de communication avec les services de ce prestataire, Mme Christelle Lechaux propose de prendre un rendez-vous avec l'attachée commerciale avant d'accepter les nouveaux tarifs.

- **Journée nettoyage du printemps :**

La prochaine date pour l'opération « nettoyage de printemps » de la CCVVS sera le 26 ou 27 mars. Le conseil municipal choisit de ne pas se joindre à cette opération avec la CCVVS.

- **Petit journal :**

M. Stefan Richter relance les conseillers pour avoir des petits articles

- **Art Territoires, sélectionner un artiste.**

La commune a choisi de renouveler en 2022 auprès de la CCVVS l'exposition proposée par ARTTERRITOIRES Il est demandé aux conseillers de donner leurs choix entre 2 artistes de Saint Gervais.

Séance levée à 21H45